
Adresse de la société populaire de Royan (Charente-Inférieure) qui assure la Convention de son attachement et envoie l'extrait des délibérations du 6 prairial, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Royan (Charente-Inférieure) qui assure la Convention de son attachement et envoie l'extrait des délibérations du 6 prairial, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 238;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23807_t1_0238_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

vigilance des autorités constituées et par votre surveillance, elle sera aussy bien exécutée, qu'elle est juste, elle anéantira les traîtres, les conspirateurs, les contre-revolutionnaire et les intrigants, et elle donnera la liberté aux opprimés, tel a toujours été les désirs de nos concitoyens soussignés, qui sont ennemis de toutes négations, des tirans et des despotes, et qui ne veulent que l'exécution de vos loix, découvrir les coupables, et les traitres, pour vous les dénoncer, dénoncer les intrigants et faire revivre éternellement la probité.

Tels sont les vœux des Républicains composans le comité de surveillance et révolutionnaire du canton de Paray, cy-devant (moinial), et auquel veuillés bien nous permettre, d'y supplér, a la place de ce dernier mot (national). S. et F. ».

GUICHARD, PAQUIER, BÉNARD, GOLLIARD, CUSSONNET, GRUEBET, DEFFORGE
[et 1 signature illisible].

14

La société populaire de Royan, district de Marennés, département de la Charente-Inférieure, assure la Convention nationale de son attachement inviolable et de son dévouement à la révolution (1).

[Royan, 19 prair. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Représentant

Les Republicains de la Commune de Royan vivent pénétrés de reconnaissance envers la Convention Nationale, de tous les bienfaits qu'elle ne Cesse de verser sur eux et leurs freres, et de son énergie pour Le maintien de l'unité et de l'indivisibilité de la République, ont fait tous leurs efforts pour lui rendre, dans la personne du Représentant du peuple Isabeau à son passage dans cette Commune, tout l'honneur qui lui est du. Nous vous prions de prendre connoissance a ce sujet du Procès verbal du 6 de ce mois que nous envoyons cy-joint a la Convention.

Vive La République vive à Jamais La Montagne ».

THOMAS, BOULLET

P.-S. Tous les Preparatifs sont faits dans cette Commune pour celebrer dignement le demain la fête à l'Etre Suprême.

[Extrait des délibérations du 6 prair. II].

Aujourd'hui 6 Prairial l'an II, avant midy, la s^{te} des amis de l'Egalité et de la liberté assemblée extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Daniel Renaud.

Le Président a dit que D'après le Raport de Commissaires envoyés la veille a saujon, Le Représentant du peuple Isabeau ne tarderoit pas D'arriver et que c'étoit l'instant de mettre à exécution l'arrêté que la société avoit pris pour honorer la Représentation Nationale : En conséquence les autorités Constituées, la société Populaire, une grande partie

du peuple, des Détachemens de la force armée soldée et non soldée ont été à sa rencontre; a peine a-t-il parû que les cris repetés de vive la République, vive la Montagne se sont melés au Bruit du Canon, il a été ainsi Conduit par un nombreux Cortège Jusqu'à la maison qu'il avoit Choisie : La il a été invité de venir au temple Dedié à l'être suprême et à L'immortalité de L'ame, il y a Consentì après avoir manifesté sa satisfaction aux Citoyens. La société Populaire ou plutôt Le peuple l'y-a précédé de quelques instans.

Des Citoyens invités des Communes voisines y étoient deja rendus. Le Representant du peuple est entré au milieu des applaudissemens dérobés par la Joie et a pris place au fauteuil. La seance a été continuée par un banquet civique, une Gaieté agreable et non bruyante présidoit à cette fête. Le Représentant du peuple a porté La premiere santé, elle étoit à l'unité et à l'indivisibilité de la République, celles [?] aux travaux de la Convention, à la sainte Montagne, à la durabilité de la République française, Chaque Toast lui a fourni un texte qu'il developoit avec une énergie Republicaine, toujours a la Gloire de la Montagne. un Nouveau moyen D'insurrection se présente, *il est informé que des mariages sont prêts à se dissoudre*, que la haine cette araignée des passions est encore alimentée dans quelques esprits par la morosité, l'envie ou la vengeance, il entreprend de révolutionner ces êtres immoraux, Là devant un peuple immense il reproche aux premiers avec une bonté paternelle leurs torts respectifs, il montre aux seconds la figure hideuse de la Discorde, *les uns et les autres se jettent dans ses bras, le remercient avec attendrissement, la fille d'avoir retrouvé sa mere; la femme son mari, enfin le bon Citoyen son ami, des larmes délicieuses ont été versées* par tous les temoins de cette scene touchante; L'homme de bien est emplement dédomagé lorsqu'il reussit, ou quand il a fait une bonne action, *ainsi le Représentant du peuple dans cette seance mémorable pour cette Commune en ravivant des Cœurs paralisis a reçu la Recompense des vertus Republicaines.*

Les Citoyennes Bellot et Guimberteau qui se sont dévouées toutes entieres au soulagement de nos freres D'armes pour l'hopital de Rochefort, montent à la tribune, Chantent une hymne à la liberté, et adresse ensuite au Representant, Ces mots :

« Charité : humanité :

« La Patrie nous appelle, entierement dévouées à son service, nous abandonnons nos affections les plus cheres pour consacrer nos Jeunes ans aux travaux des hopitaux : O ! toi que nous avons le bonheur de voir parmi nous Dis à la Convention que tu as été témoin de nos efforts pour honorer la Représentation Nationale.

« Vive la République; vive à Jamais La Montagne.

Le Représentant du Peuple temoigne par sa Réponse a ces deux jeunes Citoyennes, combien il étoit beau de pouvoir se compter au nombre de ceux qui aspirent a bien mériter de la Patrie.

Thomas membre de la société fait un Discours qui est Couvert D'applaudissemens, le Représentant ayant désiré l'avoir par écrit, il lui a été remis à l'instant : L'assemblée arrête son insertion en entier au Procès verbal après quelques Changemens. il est ainsi Conçu.

(1) P.V., XLI, 303. Mon., XXI, 245.

(2) F¹⁷ 1010^D, pl. 2, 3860.